

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2016
COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »

A - VIE QUOTIDIENNE

1 - Vie quotidienne

Demande B52/10/16 :

Revoir l'utilité du "Stop" rue Sadi Carnot et rue de la République.

Réponse

Ce stop restera en position pour la protection des cyclistes.

Demande B53/10/16 :

Pourrait-on tracer au sol une ligne continue afin de baliser la piste cyclable Rue de la République ?

Réponse

Vu la configuration de la rue, le balisage par une ligne continue de la piste cyclable n'est pas envisageable. Par contre, la pose de catadioptres est en cours d'étude.

Demande B54/10/16 :

Poser des ralentisseurs dans la rue Bedos et Rabelais : constatation de vitesse excessive.

Réponse

Un comptage sera réalisé dès réception du nouvel appareil afin de décider de la pose de ralentisseur.

Demande B55/10/16 :

Revoir le traçage au sol des flèches directionnelles pour Bessan et la gare : il serait souhaitable que le fléchage soit réalisé en début du Pont des Maréchaux.

Réponse

Monsieur HERAL rencontrera Monsieur COUTURIER sur site.

Demande B56/10/16 :

Pose d'un panneau "sens interdit" au bout de la rue Bedos : des véhicules se rendant à l'immeuble "l'Amirauté" remontent le sens interdit afin d'éviter le passage via la gare.

Réponse

Le panneau sens interdit a été posé.

Demande B57/10/16 :

Revoir le "passage piéton" beaucoup trop proche du "Stop" rue Victor Hugo, café Le Terminus.

Réponse

Ce passage piéton ne sera pas enlevé. Le bureau d'étude va étudier le cheminement des piétons par un trottoir. Par contre, la pose de catadioptre de l'axiale de la voie va être faite.

Demande B58/10/16 :

Détritus dans le coin de verdure de la Cathédrale (vers la montée des escaliers "ancien Scampio").

Réponse

Un cantonnier est présent sur ce secteur matin et après-midi, un rappel va lui être fait pour une meilleure vigilance.

Demande B59/10/16 :

"Clef de Sol" dégradée et taguée place Conesa (voir protection ?)

Réponse

Les agents de la régie voirie ont réparé cette sculpture.

Demande B60/10/16 :

Déplacer la corbeille fixe située devant l'Ecole de Musique et installer un districrotte sur cette place : déterminer l'endroit avec le personnel de l'Ecole de Musique.

Réponse

Ces travaux ont été fait par les agents de la régie voirie.

Demande B67/11/16 :

Récupérer des barrières mobiles à plusieurs endroits : bas de la Cathédrale et Place de la Marine.

Réponse

Les barrières servent à des manifestations, elles ne peuvent être enlevées.

Demande B68/11/16 :

Nettoyer au karcher la piste cyclable côté Commandant Réveille.

Réponse

Les agents de Nicollin sont intervenus dans ce secteur.

Demande B69/11/16 :

Revoir le bitume de la piste cyclable (au niveau du REPB).

Réponse

Ces travaux sont à l'étude pour 2017.

Demande B70/11/16 :

Nettoyer au karcher la place Blanquis (les riverains ont noté l'absence de passage des motocrottes et des balayeurs).

Réponse

Les agents de Nicollin sont intervenus dans ce secteur.

Demande B71/11/16 :

Pourrait-on programmer un autre jour (que le jeudi, jour du marché) le passage du karcher dans les rues de l'Amour, Charleval, Concile, Bourg et St Simon.

Réponse

L'entreprise Nicollin intervient en centre-ville sur plusieurs jours. Ils interviennent le jeudi afin que les rues soient propres le jour du marché.

Demande B72/11/16 :

Pourrait-on remplacer le "céder le passage" par un "stop" sur la route de Sète (au niveau du coiffeur Biguine et face à Lombardo) ?

Réponse

Après visite sur place avec Madame MOUYSET, et afin d'éviter le phénomène de stationnement au stop, il convient de conserver le céder le passage afin de fluidifier.

Demande B73/11/16 :

Mur tagué près de l'église Saint Sever.

Réponse

Une demande auprès du numéro vert a été faite. Il est à noter que le SIVOM n'intervient sur les murs des maisons privées que sur demande des propriétaires ou des locataires au numéro vert 0800 009 034.

2 – Police Municipale

Demande B61/10/16 :

Demande par les riverains du quartier de la gare de passages de véhicules de la police municipale dans les rues adjacentes de la rue Victor Hugo.

Réponse

Des patrouilles sont déjà organisées dans ces rues.

Demande B62/10/16 :

Signalement de vitesse excessive Quai Commandant Réveille (limité à 30), rue Rabelais et rue Bedos : mise en place de contrôle.

Réponse

La ville doit recevoir un radar pédagogique très prochainement. Dès sa réception, nous le positionnerons dans ce quartier.

3 – Espaces Verts

Demande B63/10/16 :

Prévoir la taille du chêne vert place Conesa.

Réponse

Un nouveau chêne a été installé.

Demande B64/10/16 :

Une haie de lauriers a été enlevée et remplacée par des plantes basses qui ont été piétinées devant le bar le Royal : voir si on peut mettre de jolies plantations ?

Réponse

Une étude en 2017 sera faite afin d'envisager le remplacement des plantations basses.

4 - Divers

Demande B65/10/16 :

Que peut-on faire pour éviter les rassemblements de jeunes (principalement de la communauté gitane) à la rampe du "Plazza", Plan Blanqui : voir pour une mise en place d'un couvre feu ou autre ?

Réponse

Un arrêté municipal pour un couvre-feu peut être envisagé lors de gros incidents.

Demande B66/10/16 :

Pourrait-on utiliser le parking de l'Ecole Notre Dame (au dessus du parking souterrain) en journée ?

Réponse

La question sera posée aux propriétaires de l'école.

Demande B75/11/16 :

Afin d'éviter que des personnes utilisent les bornes en centre ville comme "sièges", pourrait-on les remplacer par des potelets (plus précisément sur la Promenade et place du Jeux de Ballon) ?

Réponse

Une étude pour remplacer les bornes est en cours.

Sictom

Demande B74/11/16 :

Le magasin Informatique, le snack "Seven" et le café "le Royal" situés après le pont des Maréchaux, utilisent les conteneurs des riverains pour déposer leurs poubelles : voir pour leur livrer leurs propres poubelles.

Réponse

Le SICTOM a rencontré sur le terrain, l'ensemble des professionnels (SOS PC, LADY MAN COIFFURE, BAR LE ROYAL, SNACK LE SEVEN), rattachés à la résidence « Le Victor Hugo ». Le gisement de déchets assimilables aux ordures ménagères de ces professionnels n'est pas important.

La responsable du syndic de copropriété SOLAGI confirme ne pas rencontrer de problèmes avec ces professionnels.

Questions orales :

- Rue Blanqui : pouvez-vous faire passer des patrouilles afin d'éviter les rassemblements de consommateurs de cannabis?

Bilan :

- Mise en fourrière : 35
- Accidents : 6
- Incendies : 2
- Dégradations : 14
- Ivresse sur la voie publique : 2
- Problème de voisinage : 6
- Squats : 16
- Troubles à l'ordre public : 9
- Interpellations : 4
- Nuisances sonores : 20
- Agressions : 9
- Rixes : 4
- Vols : 2

B) Grands Travaux :

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Piétonnisation du Quai du Chapitre

Agde souffre aujourd'hui en son cœur de ville, d'une désertisation malgré un fort potentiel architectural, environnemental et culturel.

Dans un souci de redynamiser le centre ancien, une convention cadre du Contrat de Ville d'Agde 2015-2020 a été signée avec les services de l'Etat, le 16 juillet 2015 au titre de la Politique de la Ville

Aussi, la ville d'Agde a mis en œuvre une politique volontariste de développement de son bourg centre avec la réalisation d'équipements structurants sur le cœur de ville.

Pour ce faire, l'élargissement du périmètre du cœur de ville passe également par une valorisation réussie des quais du fleuve et une meilleure connexion des différentes infrastructures qui le bordent.

Ainsi, l'objet de la présente mission est de créer un véritable cheminement le long du fleuve Hérault qui reliera le Moulin des Evêques via le Quai du Chapitre à la place de la Marine.

Le projet sera constitué en deux phases :

- l'aménagement de la voie douce du parvis du Moulin des Evêques au pont des Maréchaux,
- du pont des Maréchaux à la rue Chassefières sur le bord de l'Hérault.

Sur une longueur totale de 480 mètres et d'une emprise variable de 8 mètres, ce sont environ 4000 m² dédiés aux cheminements doux, aux espaces de promenade, aux VL et aux piétons, les travaux sont estimés à un montant total de 1 200 000€ HT.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Restauration du Château Laurens

Les travaux de restauration du Château Laurens s'inscrivent dans le cadre du fonds de soutien pour l'investissement public local.

Après analyse des études, le programme de travaux est défini en 4 tranches opérationnelles. Une tranche ferme estimée à 2 946 122 €, subventionnée à 70 % par l'Etat et l'Europe (FEDER) et donc 883 836 € à la charge de la C.A.H.M, en investissement.

Cette tranche ferme débute en 2017 et consiste à la confortation des fondations, à la restauration du corps de bâtiment nord, des planchers du vide sanitaire et des parements extérieurs des « petits appartements d'Emmanuel Laurens ».

La réhabilitation se poursuivra par l'engagement de 3 tranches conditionnelles :

Tranche 1 – Fin 2017 – fin 2018 : construction de murs de soutènement, restauration du vide sanitaire, des planchers du rez de chaussée et du 1^{er} étage et réaménagement de la remise nord.

Tranche conditionnelle 2 – Fin 2018 – Août 2019 : restauration des façades, du proanos (perron d'entrée), du rez de chaussée et de l'escalier monumental, et d'un escalier PMR et de service.

Tranche conditionnelle 3 – Septembre 2018 – Février 2020 : restauration des salles du 1^{er} étage et du lanteron, réalisation de murs de clôture nord, de serre hydroélectrique et des abords.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 10 844 504,46 HT sur les exercices 2016/2020. Tous ces travaux sont subventionnés par l'Etat et l'Europe (FEDER).

20% FSIPL (Fonds de soutien à l'Investissement Public Local).

30% DRAC

10% REGION OCCITANIE

9,46% DEPARTEMENT DE L'HERAULT

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Aménagement de la bretelle RD 612/Route de Rochelongue

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue. Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

En option, le triangle délaissé entre la future bretelle et la route de Rochelongue pourra être modelé avec de la terre végétale et planté. Les eaux pluviales seront canalisées via un fossé et des buses vers les noues existantes au bordure de la RD 612.

Au niveau du raccordement sur la route de Rochelongue, la bretelle de sortie va couper la voie douce existante. Afin de sécuriser ce croisement, la voie douce va perdre sa priorité. Des barrières en chicane pourront être installées afin de faire ralentir les véhicules non motorisés à l'approche de la traversée.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Travaux éclairage public

Dans le cadre du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il va être procédé au cours du premier semestre 2017 aux travaux de remplacement de l'ensemble des sources lumineuses (hors LED) des différents matériels installés.

Ces travaux sont effectués tous les trois ans pour réduire le risque de panne, garantir l'éclairage de la lampe et maintenir la consommation électrique de chaque lampe car une source lumineuse en fin de vie consomme plus et éclaire moins.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Réutilisation des eaux usées

Depuis deux ans, la station d'épuration d'Agde – Vias, dénommée POSIDONIA, est dotée d'un système de traitement par ultrafiltration qui permet d'obtenir un rejet dans le fleuve Hérault de qualité « Eaux de Baignade ».

Grâce à la dernière évolution réglementaire du mois de juin 2014, il est dorénavant possible moyennant l'obtention des autorisations réglementaires, de réutiliser l'eau traitée de la station d'épuration pour arroser les espaces verts par aspersion

Pour la Commune, la priorité est le golf ainsi que le complexe sportif des champs blancs, les espaces verts qui bordent la Planèse et la future zone de Malfato.

Avec les évolutions du climat, les périodes de sécheresse se font de plus en plus accrues et il est de bon sens de réserver l'eau potable uniquement pour la consommation humaine.

Le projet de réutilisation des eaux traitées s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des consommations en eau potable de la commune afin de minimiser l'impact sur la ressource Hérault. A terme, ce ne sont pas moins de 300 000 000 litres d'eau potable par an qui seront disponibles pour la consommation humaine.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 500 000 € H.T.

Ce projet répond aux exigences du SAGE de Thau approuvé en 2015 ainsi qu'au nouveau programme d'intervention d'aides de l'Agence de l'Eau (80 % du montant de l'opération).

Présents :

M FREY, M. BENTAJOU, Mme MOTHES, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M DUBOIS, M. HERAL, M LAROSE, M.FRANCES, Mme DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

Mme ABEL, Mme CHONE, M. COUTURIER, Mme HURTADO, Mme MALVESY M MARCOUT, Mme MOUYSSET, Mme SAWBRIDGE.

Absents excusés :

M ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, M. DEGRANGE

Absents :

Mme BELAMAN, Mme CATANZANO, M SENABRE, Mme SURJOURS.